



Inscription pour l'accueil extrascolaire intercommunal Année scolaire 2022-2023

À retourner UNIQUEMENT à : info@lesglanetons.ch

À RETOURNER D'ICI AU 10.03.2022 MÊME SI VOTRE ENFANT FRÉQUENTE DÉJÀ L'AES !

ENFANT

Nom complet : Degré scolaire à la rentrée :
 Prénom : Enseignant(e) :
 Adresse : Date de naissance :
 Langue maternelle :

JE SOUHAITE QUE MON ENFANT, DÈS LA RENTRÉE SCOLAIRE, FRÉQUENTE L'ACCUEIL :

Cochez les jours et plages horaires comme suit : **X = régulièrement** **? = occasionnellement a)**

!! Ces plages horaires seront confirmées pour autant qu'il y ait 3 enfants inscrits !!

Niveau scolaire	Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi		
	1-2H	3-4H	5-8H	1-2H	3-4H	5-8H	1-2H	3-4H	5-8H	1-2H	3-4H	5-8H	1-2H	3-4H	5-8H
06h45 à 08h00															
08h00 à 11h30															
11h30 à 13h30															
13h30 à 15h00															
15h00 à 18h00															

a) Les parents ayant des demandes occasionnelles doivent établir une demande écrite et justifiée auprès de la Commission AES (christine.gremaud@chapelle.ch) en parallèle à l'inscription, ceci afin d'obtenir une planification mensuelle.

• URGENCES, QUI CONTACTER EN CAS DE NÉCESSITÉ ?

Nom, prénom : _____ Tél. privé : _____

Lien avec l'enfant : _____ Tél. portable : _____

Seconde personne de contact

Si votre enfant devait oublier de se rendre à l'Accueil extrascolaire alors que vous n'êtes pas à la maison, chez qui serait-il susceptible de se rendre ? Exemple : voisin, famille, maman de jour, etc.

Nom, prénom : _____ Portable : _____

• SANTÉ DE L'ENFANT

Allergies / régime alimentaire particulier* : _____

Prescriptions médicales : _____

Coordonnées du médecin (nom, tél., ...): _____

Nom de l'assurance maladie : _____

*Présenter un certificat médical à la responsable de l'AES

En cas de choc, par exemple une chute, acceptez-vous l'administration du médicament homéopathique « Arnica » à votre enfant ?
 Toute autre médication se pratique uniquement sous votre autorisation.

OUI NON

En cas d'urgence médicale durant les heures d'accueil, les parents seront appelés en premier lieu. Si nécessaire, il sera fait appel à un médecin ou à une ambulance, celle-ci aux frais des parents.



Inscription pour l'accueil extrascolaire intercommunal

Année scolaire 2022-2023

À retourner UNIQUEMENT à : info@lesglanetons.ch

• RENSEIGNEMENTS SUR LE **PERE** AUTORITÉ PARENTALE

OUI NON

Nom, prénom : _____

Etat civil : _____

Adresse : _____

Tél. privé : _____

Tél. portable : _____

e-mail : _____

Tél. professionnel : _____

• RENSEIGNEMENTS SUR LA **MERE** AUTORITÉ PARENTALE

OUI NON

Nom, prénom : _____

Etat civil : _____

Adresse : _____

Tél. privé : _____

Tél. portable : _____

e-mail : _____

Tél. professionnel : _____

• L'ENFANT VIT CHEZ... ses parents son père

sa mère Autre, précisez...

Nom : _____

Type de relation : _____

Prénom : _____

Tél. portable : _____

• RENSEIGNEMENTS POUR LA **FACTURATION** PÈRE MÈRE AUTRE, précisez...

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

Nous vous prions de joindre au dossier les attestations suivantes, sans quoi l'inscription ne sera pas prise en compte :

1 formulaire d'inscription complet par enfant

1 ou 2 avis de taxation fiscale pour l'année **2020**

Nous vous informons que les enfants doivent être assurés par une RC privée et une assurance accident. La commune tiendra compte des habitants vivant sous le même toit pour déterminer la subvention.

Par leur signature, le(s) parent(s) déclare(nt) accepter le nouveau règlement communal ainsi que le nouveau règlement d'application communal concernant l'accueil extrascolaire, accessible sur les sites internet des communes. Un émolument de CHF 30.— est facturé pour chaque enfant inscrit.

Lieu et date

Signature des parents

et/ou **Signature du représentant légal**

.....

.....

.....